

Pour une saine compétition
entre les énergies fossiles et les énergies vertes
via une épargne proportionnelle
aux énergies fossiles vendues

Edgar Vercruysse, Ir. UG.

Addenda d'Octobre 2015 à l'étude d'Avril 2015
« Pour une saine Compétition Charbon - Gaz naturel via une épargne proportionnelle au
charbon vendu »

Addenda d'Octobre 2015 à l'étude d'Avril 2015

« Pour une saine Compétition Charbon - Gaz naturel via une épargne proportionnelle au charbon vendu »

Pour une saine compétition entre les énergies fossiles et les énergies vertes via une épargne proportionnelle aux énergies fossiles vendues

L'étude d'Avril 2015 a soulevé des remarques et des questions de nombreuses Administrations participant aux Sommet sur le Climat à Paris en décembre prochain. Nous nous efforçons d'y répondre ci-après.

Le renforcement et la généralisation du système ETS européen de commerce des droits d'émission du CO2 restent essentiels et primordiaux. Les nombreux acquis du système pourraient dans un prochain avenir conduire à une mobilisation générale en faveur d'un prix du carbone qui permettrait une réduction significative de l'utilisation de toutes les énergies fossiles, charbon, pétrole et gaz naturel.

Reste à évaluer si cela suffira pour limiter le réchauffement de la planète à 2°C.

L'étude « Pour une saine Compétition Charbon Gaz-naturel via une épargne proportionnelle au charbon vendu » complète en fait le système ETS relatif à la tarification des émissions de CO2.

Elle propose, en complément, des engagements d'investissement des producteurs d'énergie fossile en faveur de projets de production d'énergie verte.

La *tarification ETS* des polluants issus de la **consommation** des énergies fossiles serait complétée par des *engagements d'investissements* proportionnels à leur **production**.

Sont ainsi concernés les *producteurs* de charbon, de pétrole et de gaz naturel.

L'étude initiale s'est focalisée uniquement sur la pollution en excès du charbon par rapport à celle du gaz naturel. Elle peut *en complément*, opportun sans doute dès à présent, se généraliser et s'appliquer également au pétrole et au gaz naturel. Elle se focalisera dans ce cas sur leur pollution en excès par rapport à celle d'une énergie verte stockable ou continue, hydraulique par exemple. Elle calculera en fonction de leur pollution, l'*investissement* qui incombera au charbon, au pétrole et au gaz naturel. Les investissements qui incomberaient à l'ensemble de ces producteurs d'énergies fossiles en seraient considérablement accrus. Ces investissements semblent par ailleurs indispensables au succès d'une économie verte.

Plutôt qu'une taxation, pierre d'achoppement perçue comme une expropriation, l'aide des pouvoirs publics par des incitants fiscaux, économiques et financiers en faveur de ces investissements faciliteraient grandement l'adhésion des producteurs d'énergie fossile.

Cette application, en complément du système ETS, pourrait bien s'avérer nécessaire à la limitation à 2°C du réchauffement climatique.

Restants propriétaires de leurs *investissements*, les *pays producteurs* de charbon, de pétrole et de gaz naturel pourraient, à notre avis, s'y engager **collectivement**. Ces *investissements* orientés à la production d'énergie verte seraient leur contribution à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. *L'accroissement de la production d'énergie verte réduira, en effet, d'autant celle de l'énergie fossile et du CO2.*

Le réseau électrique public alimenté jusqu'à présent principalement par des énergies fossiles et nucléaires s'est vu contraint à accepter des énergies renouvelables intermittentes. Les centrales opèrent ainsi à régime réduit avec un surcoût du kWh produit qui est *répercuté sur les consommateurs* au fur et à mesure de la mise sur le réseau des énergies renouvelables intermittentes. La rentabilité des investissements nouveaux en énergie verte des producteurs d'énergie fossiles est assurée, en fait, par les consommateurs d'électricité.

Ils conduiraient à une diversification des activités des producteurs de charbon, pétrole et gaz naturel vers des projets tels que :

- le développement des énergies renouvelables
- l'interconnexion des réseaux électriques des pays,
- le *stockage* de l'énergie solaire et éolienne dans des *batteries*,
- le *stockage* de l'énergie solaire et éolienne sous forme de *fuel vert*,
- la conversion en *fuel vert stockable* de l'électricité verte *inemployée*,
- le développement du transport routier par voitures électriques,
- le développement de bâtiments passifs,
- le développement de centrales électriques hydrauliques,
- le développement de centrales électriques géothermiques,
- le développement de centrales électriques au biogaz,
- le remplacement des vétustes centrales électriques au charbon par de nouvelles à haut rendement,...

Ces projets d'envergure demandent fréquemment la coopération technique, financière et politique de nombreux pays.

Une action climatique pourrait bien devenir l'occasion de croissance économique, d'emploi et de coopération internationale.